

RETOUR SUR LA DERNIERE SÉANCE

POSITION CFE-CGC :

La négociation s'est terminée le 28 novembre. L'intensité des débats lors de cette séance a nécessité que la CFE-CGC pèse de tout son poids pour obtenir des avancées significatives. En attendant de vous communiquer par tract ces éléments plus détaillés, voici une synthèse des principales avancées ainsi que les principales revendications de la CFE-CGC.

Les négociations étant terminées, nous avons jusqu'au 13 décembre pour nous positionner sur ce projet d'accord.

Retrouvez le détail des mesures, les évolutions par rapport aux précédentes séances de négociations ainsi que les demandes CFE-CGC détaillées dans l'application ou sur notre site.



<https://cfecgc.renaultgroup.fr/dossier-nouveau-contrat-social-france/>

COORDINATION CFE-CGC RENAULT GROUP
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault.ic@gmail.com



RÉSULTATS DE LA NÉGOCIATION

TÉLÉTRAVAIL

- 2 jours de télétravail + **Pocket de 35 jours** (au lieu de 20) pour l'Ingénierie et les Fonctions Supports
- **3 semaines blanches / an**
- **Possibilité d'aménagements spécifiques**
- Entretiens Individuels privilégiés en présentiel

TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES

- **Congés d'ancienneté : Maintien du 5+2(bonus)** avec acquisition d'1 jour au bout de : 2 ans, 8 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans, 33 ans et 35 ans d'ancienneté.
- **Prime d'ancienneté : Maintien des dispositifs actuels. Ampere et The Remakers sont intégrés** au dispositif de 1% de revalorisation du forfait à 10 ans et à 20 ans.
- **Paiement d'un samedi ou jour férié : Paiement plafonné à 1,7 PASS** (au lieu de 1,5). En cas de dépassement des 218 jours : entre 218 et 221 → majoration à 10%, **entre 218 et 235 → majoration à 15%**.
- **Bascule CTE vers CTI** (dans le tertiaire de la Métallurgie) : Bascule de **10 jours de CTE vers un compteur spécifique**. Ces jours sont à utiliser avant fin 2027. **L'éventuel solde de jours (> à 10) de CTE bascule dans le Compteur Transitoire.**
- **CTE et CTI** (cadres Manufacturing) : **6 CTI en fixe**. Le solde des jours restants d'acquisition sera en CTE (2 en 2025, 3 en 2026 et 5 en 2027).
- **Compteurs congés** : Maintien de la possibilité du transfert de 5 jours de Congés Principaux en CTI.

GEPP

- **DA et D2A : à 72% et 3 ans** (au lieu de 70% et 2 ans)
- **Jours de préparation administrative à la retraite : 6 jours** (au lieu de 2 dans la dernière proposition) + **maintien des jours de préparation à la retraite déjà acquis.**

SANTÉ

- **PMSS : Pris en charge par la Direction pour 2025.** Échanges sur la possible prise en charge d'éventuelles dérives 2026/2027 et de la hausse des cotisations liées au PMSS lors des commissions de suivi.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES REVENDICATIONS CFE-CGC

TÉLÉTRAVAIL

- **Pocket formule standard et occasionnelle (hors Manuf) : 50 jours** (au lieu de 20).
- **Semaines blanches : En maintenir 4 dans l'année.**
- **Prévision d'aménagements spécifiques** pour tenir compte de certaines situations complexes des salariés et de certaines demandes employeur.
- **Droits et devoirs** : les Entretiens Individuels et de connaissance doivent s'effectuer en présentiel (moment privilégié).
- **Autre sujet** : Demande d'avoir des engagements écrits pour aménagement des locaux Ile-De-France afin de réaccueillir les salariés sur site quitte à abandonner le flex-office.

TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES

- **Nombre de jours de congés d'ancienneté : maintien du 5+2(bonus).** Compromis : négociation possible de la temporalité d'acquisition (2 jours en 2 ans, 3 jours en 5 ans, 4 jours en 10 ans, 5 jours en 15 ans, 6è et 7è jour à 33 et 35 ans).
- **Gestion des compteurs congés :**
 - **CTE/CTI :**
 - Début de séance : ouverture du dispositif pour l'ensemble des cadres en France.
 - Compromis Manufacturing : le nombre de CTI est au minimum de 6 et la variable d'acquisition s'effectue sur les CTE (ex : pour 8 jours de RTT : 6 CTI + 2 CTE ; pour 10 jours de RTT : 6 CTI + 4 CTE).
 - Pour l'Ingénierie et Fonctions supports (bascule des CTE dans le CTI à consommer d'ici fin 2025) : nous demandons que ces jours basculent dans le Compteur Transitoire.
 - **Fin de la bascule Congés Supplémentaires/ Congés Principaux vers CTI** : nous demandons de retirer cette notion.
- **Prime d'ancienneté cadres** : souhait d'une prime pour l'ensemble des cadres en France pour rester dans l'esprit du socle social commun.
 - 10 ans = 1000€ (au lieu de 700€)
 - 20 ans = 2000€ (au lieu de 1200€)
 - 30 ans = 3000€ (nouveau)
- **Séances de travail samedi ou jour férié :**
 - En-dessous des 218 jours travaillés, un salarié doit être payé normalement (sans plafond évoqué à 1,5 PASS).
 - Au-dessus des 218 jours travaillés, nous demandons une majoration de 15% (au lieu de 10%). Dispositif non souhaité pour les salariés de la DIAC pour qu'ils puissent conserver leurs propres mesures.

GEPP

- **Mesures jeunes :**
 - Afin d'éviter des états des lieux tardifs et une réactualisation des salaires des stagiaires et des alternants au bout de quelques années, nous souhaitons que ce sujet soit traité lors des commissions de suivi de l'accord.
- **Mesures séniors :**
 - **Jours de préparation retraite :**
 - Début de séance : Pour nous la perte des 36 jours de préparation à la retraite n'est pas concevable, sachant que les personnes en carrière longue ne peuvent pas bénéficier du mécanisme de la retraite progressive.
 - Compromis : la CFE-CGC propose de ne pas cumuler les dispositifs afin d'augmenter le nombre de jours proposé par la Direction. La CFE-CGC propose que sur les 2 dernières années avant leur départ, les salariés puissent bénéficier de 18 jours de préparation à la retraite ou de la retraite progressive.
 - **D2A** : mesure à 3 ans et 72% (au lieu de 2 ans et 70%)
- **Ajustement des effectifs (DA)** : mesure à 3 ans et 72% (au lieu de 3 ans et 70%)

SANTÉ

- **COMPLEMENTAIRE SANTE** : Prise en charge PMSS par la Direction sur la durée de l'accord.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc.renaultgroup.fr